



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 115 dans la traversée d'ECKARTSWILLER

Rapport n° CP/2011/726

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer un avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 115 dans la traversée d'ECKARTSWILLER, en vue d'augmenter la part des travaux de chaussée à la charge du Département.

La commune d'Eckartswiller procède depuis fin juillet 2011 à l'aménagement de la RD 115 en traversée de l'agglomération, accompagné par des travaux de réfection de chaussée par le Département.

Une convention a été passée le 15/04/2011 entre le Département et la Commune pour que cette dernière soit désignée comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux, communaux et départementaux.

En cours de chantier, des travaux supplémentaires ont dû être engagés par la commune pour le compte du Département :

- Rabotage complémentaire suite au rabotage de 6cm de la couche de roulement initialement prévu. En effet, il est apparu que le support était trop hétérogène (présence de tranchées, de « structure » en béton, interface d'enrobés de faible épaisseur et non adhérente à la structure,...) et donc instable pour la pose d'un simple tapis d'enrobés comme initialement prévu sans travaux complémentaires de reprise de structure et de reprofilage préalables. L'incidence est de 2900 € HT à la charge du Département
- Reprofilage avec apport de GRH (grave reconstituée humidifiée) et compactage préalables du fond de forme de chaussée. Incidence de 5500 € HT à la charge du Département.
- Fourniture et pose d'enrobés sur une épaisseur supplémentaire de 2cm ; incidence de 5300 € HT à la charge du Département.

Au total, il convient, à titre de régularisation, de prévoir une augmentation de 13 700 € HT pour les travaux de voirie qui incombent au Département, et qui feront l'objet d'un remboursement à la Commune.

Pour chacune des décisions impliquant le Département qu'elle a été amenée à prendre, la Commune a pris soin d'informer préalablement le service des routes et d'obtenir son accord de principe.

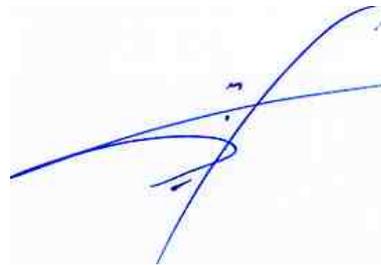
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, dans le cadre de l'aménagement de la RD 115 à ECKARTSWILLER, approuve l'avenant n° 1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage conclue le 15 avril 2011 entre la commune d'ECKARTSWILLER et le Département, avenant qui prévoit une augmentation de 13 700 € HT du coût des travaux incombant au Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL